Compte-rendu Objectif de la réunion « Mastérisation » du 22 mars 2011 au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche.

Ordre du jour : Matin : lecture validant les organisations et contenus des savoirs Après midi : la gouvernance et l'arrêté de formation en présence de madame Lenoir Salfati (DGOS)

La DGOS a été interrogée de nouveau sur le devenir des IADE déjà titulaire du DEIA et sur les réunions de travail que le Ministère de la santé s'était engagé à tenir dans le premier trimestre 2011 à ce sujet.

M. François COURAUD, conseiller scientifique et de formation auprès du directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, a rappelé que le grade Master, ne pouvait en aucun cas être attribué rétroactivement et que les IADE qui sont déjà diplômés pourront accéder au grade par l'intermédiaire d'une validation d'acquis d'expérience. Et la DGOS de préciser que l'inscription du diplôme avec un grade universitaire au Répertoire National des certifications professionnelles (RNCP) était datée. De ce fait, les titulaires de l'actuel diplôme ne peuvent être reconnus au niveau master sans une démarche supplémentaire de validation.

Quand aux réunions demandées avec le ministère de la santé, elles se tiendront après la finalisation du référentiel de formation, afin d'envisager les modalités de validation pour l'accès au master.

La composition de ce nouveau groupe de travail n'est pas encore arrêtée, mais au moins les 3 syndicats (CGT-SUD-SNIA) auteurs de la demande y participeront!

Ensuite, le contenu des unités d'enseignement a été revu en fonctions des suggestions du conseiller scientifique, de la DGESIP et du SNIA :

Suite à la proposition du 15 mars de monsieur Nieoullon, conseiller scientifique et de formation à la DGESIP, c'est surtout l'unité d'enseignement 2 : Sciences physiques, biologiques et médicales qui été approfondie et réorganisée.

Il y a été développé les sciences physiques, les principes de physiologie générale, la communication intercellulaire et la signalisation intercellulaire et la pharmacologie générale.

Dans l'anatomie, physiologie, l'importance a été fixée sur les grandes fonctions.

Le volume d'heures proposé (135 heures) semble compatible. L'ensemble du groupe est d'accord sur le contenu ; il reste à le hiérarchiser en faisant des choix sur ce qu'il est important d'approfondir. Monsieur Vaillant , représentant de la CPU, indique que l'équipe pédagogique de cet unité d'enseignement devra être multidisciplinaire.

L'unité d'enseignement 4 : Exercice du métier d'infirmier anesthésiste : Sur proposition du SNIA, il est retenu de rajouter la réalisation d'un bilan fonctionnel et lésionnel d'une victime dans le cadre du pré-hospitalier et l'anesthésie sous la responsabilité médicale d'un médecin non spécialiste en anesthésie dans le cadre du pré hospitalier.

Dans l'unité d'enseignement 3 : Fondamentaux de l'anesthésie, il a été remis la prise en charge en réanimation et au bloc opératoire d'un sujet en vue de prélèvements d'organes qui avait été oublié.

Pour l'unité d'enseignement 5 : Etude et Recherche : Il est convenu d'identifier un stage « recherche » avec une ambition minimale de validation. Il faut l'associer à une recherche professionnelle validée par un enseignant chercheur.

De ce fait, l'unité d'enseignement UE 5-2 « méthodologie de la recherche » intègre l'unité d'enseignement « essais cliniques » pour n'en faire qu'une.

Il a été acté l'intérêt d'un stage permettant à l'étudiant d'être associé aux différentes étapes de la recherche. En ce sens le mémoire de validation pourrait être un rapport de stage (question, méthode, soutenance ± résultats...).

## Au total:

- renforcement de l'enseignement en physiopathologie, biologie et prospective thérapeutique (en gardant bien l'orientation de l'enseignement sur l'anesthésie).
- réorientation de certains objectifs de formation sur les urgences intra et extra-hospitalières.

La question de l'évaluation du continuum pédagogique sous l'égide de l'AERES a été abordée, mais les critères d'évaluation de l'axe professionnel du diplôme sont en cours de réflexion, puisque cette démarche et très nouvelle pour eux !

L'après midi, madame Lenoir Salfati de la DGOS, répond à la question concernant les diplômes actuels désirant un grade master.

- Cette question sera traitée quand le programme de formation sera finalisé et il servira de base à la VAE
  - Il n'y aura pas de reconnaissance de masse de diplômés actuels.
- Les dossiers VAE sont individuels et pour l'instant on ne connaît pas le nombre de postulants.
- Il serait important de connaître leurs souhaits et leurs envies de continuer par la suite vers un doctorat.
- L'ensemble du processus VAE sera étudié avec les organisations syndicales, la DGESIP, la CPU, les écoles d'IADE, les universitaires d'anesthésie. Une des questions portera sur le financement.

Monsieur Vaillant (CPU) précise que la VAE se fait pour tous les diplômes.

Analyse des propositions de rédaction du futur arrêté de formation.

Les propositions du CEEIADE et du ministère de la santé ont été soumises à discussion :

Pour la « direction pédagogique » du programme, il a été privilégié, à l'unanimité dans le

groupe, que cela soit confié à un cadre issu de la spécialité si le directeur de soins en charge de l'école n'est pas issu de la spécialité.

Il est acté qu'à la direction de l'école, la responsabilité soit double un directeur d'école et un directeur scientifique. En cas de directeur coordonateur d'institut non IADE, la direction pédagogique reviendra à un cadre ou un cadre supérieur de santé formateur IADE à l'école.

On garde pour les candidats infirmiers au concours un exercice professionnel de 2 ans et 2 épreuves de concours : un écrit de 2 heures de 10 questions dont au moins une rédactionnelle, et un oral de 20 minutes.

L'article 16 parle des passerelles. Au niveau Master, c'est une condition obligatoire. Cette passerelle permettrait l'entrée en formation d'étudiants sages femmes et d'étudiants en médecine ayant validé le DCEM4 par exemple.

(Note : Les ingénieurs peuvent actuellement rentrer en troisième année de médecine)

L'admission par la passerelle se fait sur dossier et entretien de motivation.

Ce point est resté en discussion, compte tenu des critères qui sont à définir (expérience clinique, attractivité, condition de développement de projet professionnel, etc...)

A la clôture de la réunion, les points sur l'organisation de l'enseignement, les modalités d'attribution du diplôme, le fonctionnement des écoles, les modalités d'organisation et d'évaluation du stage « recherche » n'ont pas été vues.

La prochaine réunion se aura lieu le 15 avril 2011. Il faudra entre temps travailler :

- L'actualisation de chaque fiche d'unité d'enseignement
- L'identification des intervenants futurs dans les équipes pédagogiques
- Les bases du stage recherche
- Le contenu de la convention avec l'université

M. COURAUD a exprimé quelques inquiétudes quand à la finalisation des travaux avant la date

butoir. Il semble remettre en cause l'effectivité de l'application du nouveau programme pour la rentrée 2011, compte tenu du nombre de commissions auxquelles il devra être soumis.

Le Bureau du SNIA